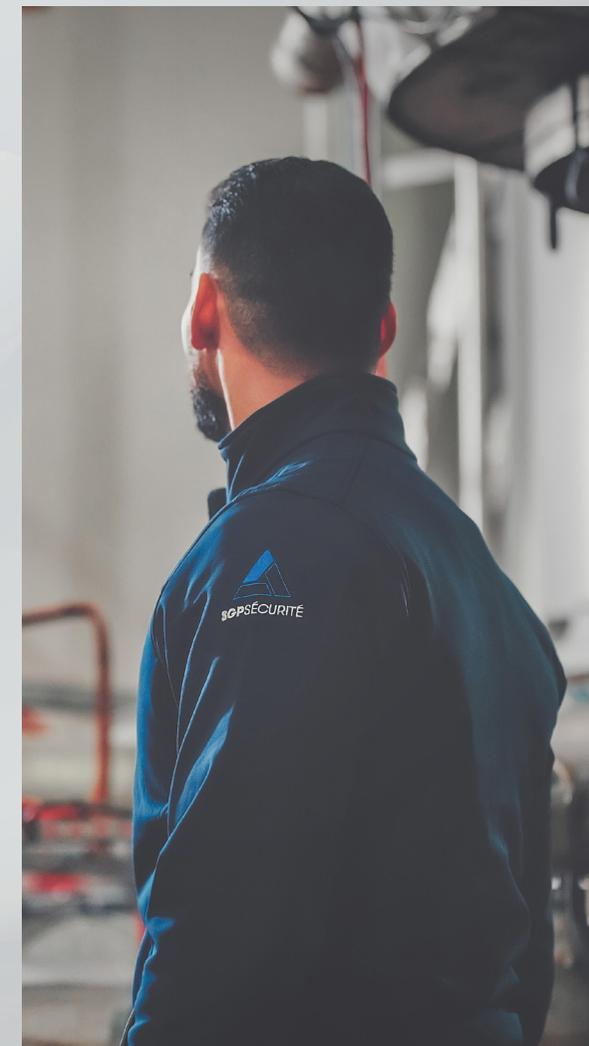
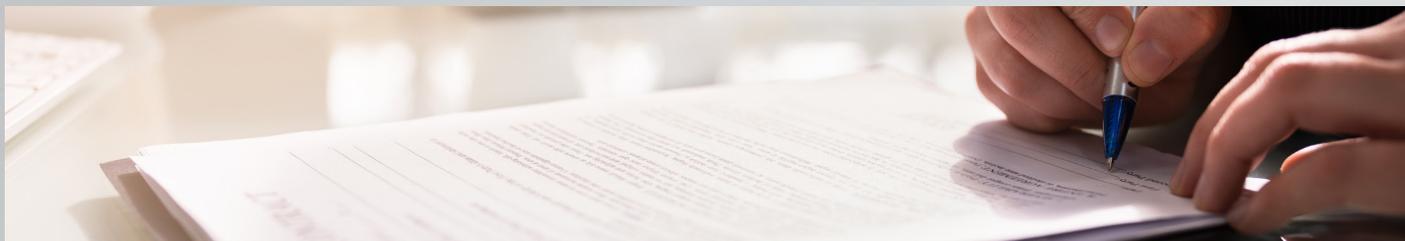


## Pacte Social SGP Sécurité

### Avenant à l'accord temps de travail



#### Ancien accord

#### Nouvel accord

1	Heures supp' payées au mois	=	Heures supp' payées au mois
2	Les 25 premières heures supp à 10%, puis celles au delà de 181H, à 25% Après : Toutes les heures supp au taux unique de 17% !	→	Heures supp' = Taux unique à 17%
3	4 jours de droits à l'indispo / semestre	→	5 jours de droits à l'indispo / semestre
4	Prime de modifications de planning	→	Prime de modifications de planning <i>Si plus de 5 plannings envoyés par mois, pour des modifs faites au delà de 7 jours</i>
5	Contingent heures supplémentaires : 380h	→	Contingent heures supplémentaires : 430h
6	Période de référence de janvier à Juin et de Juillet à décembre	=	Période de référence de janvier à Juin et de Juillet à décembre
7	Récupération jusqu'à 20 HPNT* en février	→	Récupération jusqu'à 20 HPNT par mois

\*Heures payées non travaillées

## Majoration des primes de dépannage

### Majoration de 20 à 30% des primes de dépannage

Dépannages dans le mois	Ancien accord	Majoration de 20%	Majoration de 30%
		Nouvel accord	Si dépannage pris via Comète Mission
1 <sup>er</sup> dépannage	10,47 € bruts	12,56 € bruts	13,82€ bruts
2 <sup>ème</sup> dépannage	15,70 € bruts	18,84 € bruts	20,72€ bruts
3 <sup>ème</sup> dépannage	20,95 € bruts	25,13 € bruts	27,64€ bruts
4 <sup>ème</sup> dépannage	26,18 € bruts	31,42 € bruts	34,56€ bruts
A partir de 5 <sup>ème</sup>	+ 6,45€ bruts	+ 7,74€ bruts	+ 8,51€ bruts

### Nouvelle prime "Top dépanneurs"

Nombre de dépannages effectués dans l'année	Montant de la prime
De 32 à 43 dépannages	150€ bruts
De 44 à 54 dépannages	300€ bruts
55 dépannages et +	600€ bruts



**Cette prime correspond à l'ensemble des dépannages effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.**

**Engagement SGP :** les services Supports SGP Sécurité s'engagent à répondre aux demandes des agents faites par mail dans un délai maximum de **72h** hors weekends et jours fériés.



Visitez notre site web  
[www.groupeesp.fr](http://www.groupeesp.fr)





### Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)

#### Nouvelle prime Maître d'Apprentissage

##### Conditions d'obtention :

1. Établissement d'un rapport de suivi mensuel de l'apprenti ;
2. Suivi des formations concernant la fonction tutorale ;
3. Présence de l'apprenti sur site et en formation durant l'intégralité du parcours ;
4. Obtention du diplôme préparé par l'apprenti ;

Si 4 items remplis =  
**250 € bruts**

Si 3 premiers items remplis =  
**150 € bruts**

#### Création d'un statut d'agent polyvalent



Avenant sur la base du volontariat  
Rémunération au coefficient **160 AE**  
(Agent d'Exploitation).  
2 jours de CP supplémentaires / an

##### Conditions de planification :

- 50% de sa durée contractuelle sur un ou des sites d'affectations spécifiques.
- 50 % de sa durée contractuelle sur un ou plusieurs autres sites en fonction des besoins.

#### Nouvelles primes "chefs de site"

Chefs de site concernés	Nombres d'agents encadrés	Prime
AE 140 ; 150	De 1 à 5	100 €
AE 140 ; 150 ; 160	De 6 à 15	150 €
AE 140 ; 150 ; 160	16 et +	200 €

